



SEMAPHORES

GROUPE ALPHA

Sémaphores Expertise SAS

SAS au capital de 1 784 415€
Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de la région
Pays de la Loire

Bureau :

9, rue Eugène Orieux • BP 10139
44403 Rezé cedex • Tél. 02 40 35 35 17

Siège social :

20/24 rue Martin Bernard
75013 Paris • Tél. 01 53 62 70 00
388 269 045 RCS Paris
Numéro d'identification
intracommunautaire
FR 10 388 269 045

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON
MARSEILLE • METZ
MONTPELLIER • NANTES
NOUMÉA • ORLÉANS
PARIS • ROUEN
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
TOULOUSE



De l'oust à brocéland'e
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

Travaux préparatoires à la mise en place de la redevance incitative

Comparaison des scénarios Grille tarifaire secteurs Malestroit-La Gacilly

VOTRE CONTACT

Vincent PALIERNE
Consultant Secteur Public Local
Tél. : 06 37 61 94 61
vincent.palierne@semaphores.fr

SOMMAIRE



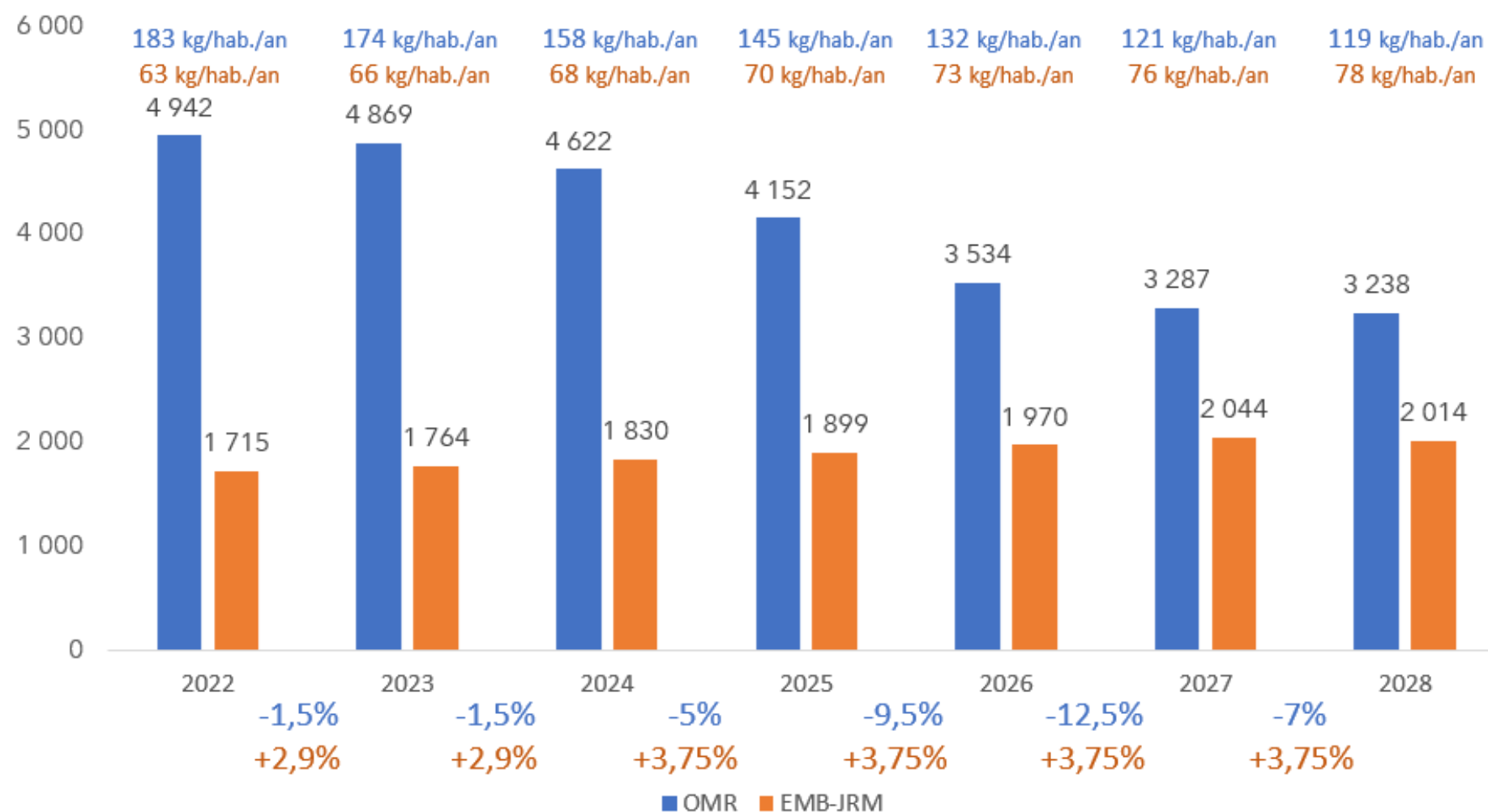
1 – Etude des scénarios tout PàP et tout PAV	page 3
2 – La méthodologie de construction de la grille tarifaire en REOMi	page 9
3 – Les résultats de la modélisation	page 15
3.1 – Scénario REOMi avec PAV OMR / PàP EMB-JRM	page 16
3.2 – Scénario REOMi – Tout PAV	page 23
3.3 – Scénario REOMi – Tout PàP	page 29
4 – Comparaison des scénarios	page 35
Annexes	page 37



1 – Etude des scénarios tout PàP et tout PAV

Evolution prévisionnelle des tonnages

Evolution prévisionnelles des tonnages - Malestroit/La Gacilly:



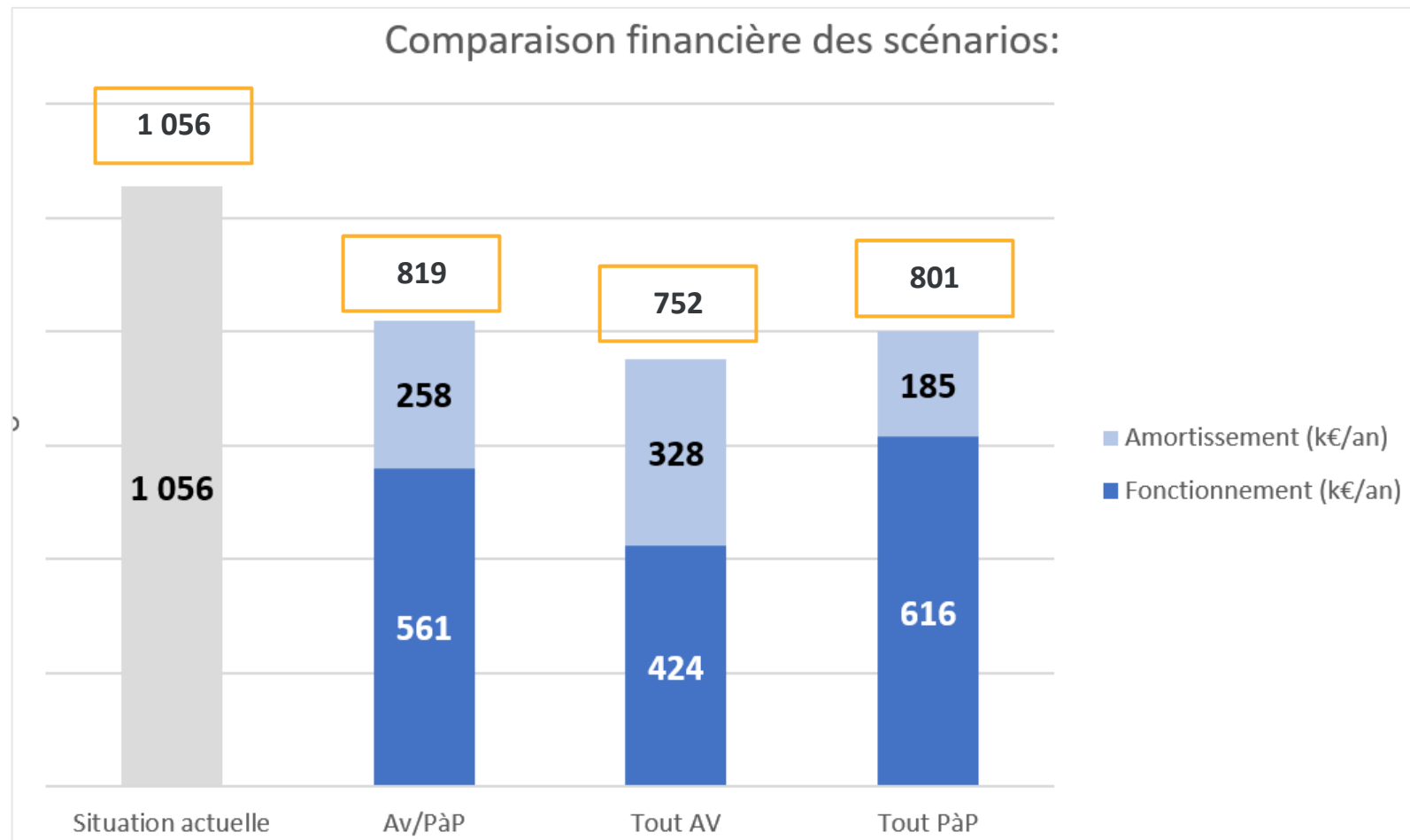
> Impacts TI + biodéchets + compostage + passage multimatériaux :

- OMr: **-34% de 2024 à 2027** (4 ans)
- -30% TI ; -4% biodéchets
- EMB-JRM: **+15% de 2024 à 2027** (4 ans)

> Evolutions tendancielle:

- OMr: -1,5%/an
- EMB-JRM: +2,9%/an

Evaluation de l'impact financier des scénarios:



- > Le **scénario OMR PAV/EMB-JRM PàP** est le **plus onéreux** mais permettrait de faire des économies / à la situation actuelle **(-237 k€/an)**
- > Le **scénario tout PAV** est celui avec les **économies** potentielles **les plus importantes** **(-304 k€/an)**
- > Le **scénario tout PàP** permettrait une économie de **-255 k€/an**.

ETP Régie:

16

10

4

16

Evaluation de l'impact financier par poste de dépenses des scénarios:

Poste de dépense:	Secteur:	Av/PàP		Tout AV		Tout PàP	
		Régie/Presta	tout Presta	Régie/Presta	tout Presta	Régie/Presta	tout Presta
Pré-collecte OMr	M/LG	163	163	163	163	71	71
Pré-collecte EMB-JRM	M/LG	71	71	156	156	71	71
Enquête de dotation	M/LG	31	31	0	0	51	51
Puçage des bacs	M/LG	6	6	0	0	14	14
Retrait matériel	M/LG	23	23	34	34	23	23
Nettoyage des bornes	M/LG	18	18	22	22	0	0
Distribution bacs	M/LG	4	4	0	0	10	10
Collecte OMR	M/LG	270	312	270	312	343	466
Collecte OMR	Guer	0	0	0	0	0	0
Collecte EMB-JRM	M/LG	273	515	133	312	273	515
Collecte EMB-JRM	Guer	0	0	0	0	0	0
Situation actuelle:	1 056 Impact k€/an:	819	1 103	752	973	801	1 166
		-237	+47	-304	-83	-255	+110

Précisions pré-collecte:

APPORT VOLONTAIRE:	Av/PàP	Tout AV	Tout PàP
	Régie/Presta	Régie/Presta	Régie/Presta
Nombre de Bornes OMr	220	220	0
Hab./bornes	123	128	/
Nombre de bornes EMB-JRM	0	229	0
Hab./bornes	/	118	/
Investissement k€	1 143	2 233	0
Fonctionnement k€/an	163	319	0

		Nombre de bacs										Bacs à acheter:	K€ Investissement		K€/an
PORTE-A-PORTE:		80 L		120 L		240 L		360 L		660 L					
		OMR	EMB-JRM	OMR	EMB-JRM	OMR	EMB-JRM	OMR	EMB-JRM	OMR	EMB-JRM				
Dotation actuelle	Malestroit	0	0	0	0	0	0	0	0	1 285	1 067	/	/		/
	La Gacilly	0	0	5 804	0	117	5 921	0	0	0	0	/	/		/
Dotation Av/PàP	Malestroit	0	0	0	0	0	8166	0	675	0	121	8 962	420	458	60
	La Gacilly	0	0	0	0	0	5 130	0	424	0	75	499	38		6
Dotation Tout PàP	Malestroit			4 622		3 544	8 166	675	675	121	121	17 533	784	953	112
	La Gacilly			2 904		2 226	5 130	424	424	75	75	3 033	169		24

Poste de dépense:		Av/PàP		Tout AV		Tout PàP	
		Régie/Presta	tout Presta	Régie/Presta	tout Presta	Régie/Presta	tout Presta
Pré-collecte OMr	K€/an	163	163	163	163	71	71
Pré-collecte EMB-JRM	K€/an	71	71	156	156	71	71

- > Dotation PàP: Maintien au maximum de la dotation en place pour la Gacilly
- > Pré-collecte la moins onéreuse pour le scénario tout PàP

Précisions collecte:

	Situation actuelle		Av/PàP		Tout AV		Tout PàP	
	OMr	EMB-JRM	OMr	EMB-JRM	OMr	EMB-JRM	OMr	EMB-JRM
Nombre de service hebdo:								
Malestroit	11	5	5	7	5	5	6	7
La Gacilly	5	6	3	4	3	3	5	4
ETP Régie	16		10		4		16	
Nombre de véhicule supplémentaire à acheter			1		3		0	
K€ investissement			300		900		45 (adaptation LC BOM Malestroit)	
K€/an			543		402		616	
K€/an si tout presta			827		624		981	

> Collecte la plus chère pour le tout PàP



2 – La méthodologie de construction de la grille tarifaire en REOMi

Les obligations légales en REOMi

- > La grille intègre « une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le nombre d'enlèvements des déchets » (*article 46 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*).
- > Le principe de la grille tarifaire en redevance incitative est formulé par l'article L. 2333-76 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : la redevance est « calculée en fonction du service rendu ».
- > La grille se compose :
 - D'un **abonnement au service** (part fixe correspondant à un montant forfaitaire annuel dans le cas d'une redevance incitative). La facturation d'une part fixe est codifiée dans le CGCT depuis le 1^{er} janvier 2020 : « *Le tarif de la redevance peut, en raison des caractéristiques de l'habitat, inclure une part fixe qui n'excède pas les coûts non proportionnels. Cette part fixe peut également inclure les coûts correspondants à un nombre minimal de levées ou à un volume minimal de déchets ménagers et assimilés* ». La part fixe doit permettre de couvrir les charges de structure, la prévention / communication, les charges de personnel, les bacs de collecte, les investissements...
 - D'une **part variable incitative** en fonction de l'utilisation du service faite par l'utilisateur, mesurée par le poids de déchets présentés à la collecte et/ou leur volume et/ou le nombre d'enlèvements (nombre d'ouvertures = critère retenu dans le cadre d'un mode de collecte en tout PAV).
- > L'application de la grille tarifaire aux redevables doit permettre à l'EPCI de couvrir l'intégralité de son besoin de financement.
- > Pour construire une grille tarifaire en RI, plusieurs paramètres sont à déterminer :
 - Le **besoin de financement (1)** ;
 - Le **nombre d'utilisateurs (2)** ;
 - L'**utilisation du service par tous les utilisateurs (3)**.
- > En RI, l'EPCI délibère sur l'institution de la redevance et les tarifs **avant le 31/12** de l'année N-1, pour une mise en œuvre en année N.

Les principes de la grille tarifaire en REOMi

1

Redevance...

- > Actuellement, les usagers paient la REOM en fonction de la composition de leur foyer (qui conditionne le volume de bac qui leur est alloué). **Ce principe de la composition du foyer est conservé, dans le cadre de la REOMi, afin de lier une production de déchets (estimée sur la base de la composition du foyer) à un forfait (nombre d'ouvertures de tambours ou de levées de bacs à inclure).**
- > La communauté de communes se charge d'envoyer la facture à ses usagers.

2

...d'enlèvement

- > Pour le scénario tout PAV et PAV OMR, les habitants ne disposeront plus de bacs mais se déplaceront vers des plateformes réunissant les colonnes d'ordures ménagères. Le passage en PAV devrait permettre d'optimiser les tournées de collecte et d'améliorer le travail des agents du service.

3

...des ordures ménagères

- > OMR = Ordures Ménagères Résiduelles, à savoir celles qui ne peuvent pas aller ailleurs que dans le sac poubelle.
- > La redevance incitative doit couvrir l'ensemble des charges du service, y compris celles relatives aux autres flux de déchets (emballages, journaux, verre).

4

...incitative

- > C'est le principe du pollueur-payeur. Selon le scénario, la grille tarifaire prévoit un nombre fixe de sacs / levées de bacs d'OMR dans le forfait (correspondant à un montant minimal d'ouvertures de tambour ou de levées facturées).
- > L'utilisateur qui produit davantage de ce qui est prévu dans son forfait payera le dépôt de sacs supplémentaires ou le coût de la levée supplémentaire. On paie donc en fonction de sa production réelle (part déchets > forfait).
- > La grille tarifaire sera votée chaque année en Conseil Communautaire.

Les paramètres de la grille tarifaire

Paramètre 1 : la définition du besoin en financement

- > Le besoin de financement correspond à l'ensemble des charges (coût complet du service) diminué des produits industriels, soutiens et aides (cas d'une redevance incitative), sur les secteurs Malestroit-La Gacilly (retraitement du coût aidé hors secteur Guer).
- > La projection du besoin de financement intègre les impacts financiers des leviers techniques liés au changement du schéma de collecte, qui diffèrent selon le scénario retenu, ainsi qu'une provision pour impayés de 3 % du montant à couvrir (hypothèse sécuritaire). La prospective a vocation à être ajustée, tout au long de la durée de mise en œuvre du projet de RI et au-delà.

Paramètre 2 : le nombre d'usagers du service

- > Dans le cadre d'une RI, **les usagers sont assimilés aux redevables**, sauf cas particulier des locaux collectifs où l'utilisation du service peut être comptabilisée au global, puis facturée à l'entité gestionnaire, qui refacture ensuite à chaque occupant (*voir détails en Annexes*).
- > Les limites de l'analyse du nombre d'usagers tiennent au fait qu'il est difficile de déterminer le nombre de logements vacants, le nombre d'usagers au sein des logements collectifs et le nombre réel de professionnels qui utilisent le service. Le passage en RI est l'occasion de procéder à une actualisation de la base de données existante.

Paramètre 3 : l'utilisation du service

- > Selon le scénario, l'utilisation du service par les usagers doit se mesurer à partir du nombre d'ouvertures de tambour ou de levées de bacs.
- > Le passage en tarification incitative va modifier fortement l'utilisation du service par les usagers (baisse de la production, baisse du taux de présentation...).
- > Dans le cas d'une collecte des OMR en PAV, les personnes vivant en habitat collectif suivraient le même mode de collecte que celles en maisons individuelles et sont donc soumises aux mêmes modalités de facturation.

2 614 176 €

avant prise en compte des leviers techniques et de la provision pour impayés et ventilation du coût sur les secteurs Malestroit-La Gacilly (69 % du coût aidé consolidé OBC)

Sources : matrice des coûts 2020 et compte administratif du service déchets pour 2021

Projections 2025 :

- 27 203 habitants
- 15 411 redevables (particuliers)
- 617 professionnels (production d'OMR hebdomadaire < 1500 L)

Sources : fichier du parc de bacs existant avant passage en TI, données Insee

Projections 2025 :

- Production moyenne d'OMR de 158 kg / an
- Tonnage cible d'OMR des non-ménagers : 701 T

Sources : données Verdicité

Le cas particulier des non-ménagers (ou « professionnels »)

- > Les professionnels constituent, au sein de la grille tarifaire, une catégorie spécifique à laquelle il convient d'associer une facturation qui corresponde au mieux à leur production réelle de déchets.
- > Au cours des réunions précédentes, il a été convenu que **les professionnels qui présentent une production supérieure à 1500 L par semaine ne seraient plus acceptés au sein du service de collecte** et devraient ainsi se tourner vers des prestataires privés. Cela concerne **43 non-ménagers** sur les 660 répertoriés.
- > Au regard du fichier de volume de déchets annuel produits par les professionnels, transmis par les services de la CC, nous pouvons constater une **forte concentration de « petits producteurs »**, c'est-à-dire ceux qui produisent **moins de 240 L par semaine** :
 - En effet, sur les 617 entreprises qui produisent moins de 1500 L de déchets par semaine, 527 d'entre elles présentent une production inférieure ou égale à 120 L de déchets ;
 - 563 ont une production inférieure ou égale à 250 L ;
 - 564 ont une production inférieure à 360 L ;
 - 37 entreprises produisent entre 360 et 770 L de déchets ;
 - 16 entreprises produisent entre 770 L et 1500 L de déchets chaque semaine.
- > Nous vous proposons, dans le cadre de la construction de la grille tarifaire, de retenir 2 catégories de professionnels :
 - Les « petits producteurs », à savoir les 567 entreprises qui produisent moins de 240 L hebdomadaires ;
 - Les « autres producteurs », à savoir les 50 entreprises qui produisent entre 240 L et 1500 L chaque semaine.
- > La tarification des professionnels a ainsi vocation à être évaluée en fonction du volume de déchets produits. **Les résultats présentés par la suite constituent des facturations moyennes.**

Les éléments structurants de la grille tarifaire

Part fixe

- > Abonnement au service : montant identique peu importe la catégorie d'usagers
- > Forfait : facturation d'un nombre minimum d'ouvertures de tambours / de levées, selon le scénario. **Le forfait diffère selon la catégorie d'utilisateur.**

- > L'abonnement et le forfait doivent permettre de financer l'ensemble du service public des déchets pour la collecte et le traitement. Il inclut également l'utilisation des **déchèteries**, qui peut être limitée à un nombre de passages annuels (à définir dans le cadre de l'étude approfondie). L'analyse comparative des EPCI en RI montre que le forfait inclus généralement 1 passage en déchèterie / mois (*voir partie Benchmark*).
- > En RI, la **définition d'un nombre minimum de levées facturées permet de sécuriser le budget** (limitation des aléas liées aux recettes assises sur le **comportement des usagers**) et **décourage (en partie) les dépôts sauvages**. C'est le modèle généralement adopté parmi les EPCI analysés (*voir partie Benchmark*). Toutefois, l'EPCI peut choisir de ne pas facturer un montant minimum d'ouvertures : cela a l'avantage de rendre la grille encore plus incitative, au détriment de la sécurisation du budget.

Part variable

- > Coût d'une ouverture / levée supplémentaire : coût de traitement supplémentaire induit par la production de déchets au-delà de la facturation minimale définie dans le forfait

- > Au-delà du nombre d'ouvertures de tambours / levées incluses dans le forfait (2^{ème} composante de la part fixe), le redevable devra s'acquitter du coût de chaque ouverture supplémentaire, pour un sac de 30 litres maximum ou selon le volume de bac, en fonction du scénario.
- > La part variable doit permettre d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets OMR.



3 – Les résultats de la modélisation

La facturation de base est commune aux secteurs de Malestroit et de La Gacilly

> 3 – Les résultats de la simulation



3.1 – Scénario REOMi avec PAV OMR / PàP EMB-JRM

Les éléments structurants de la grille tarifaire

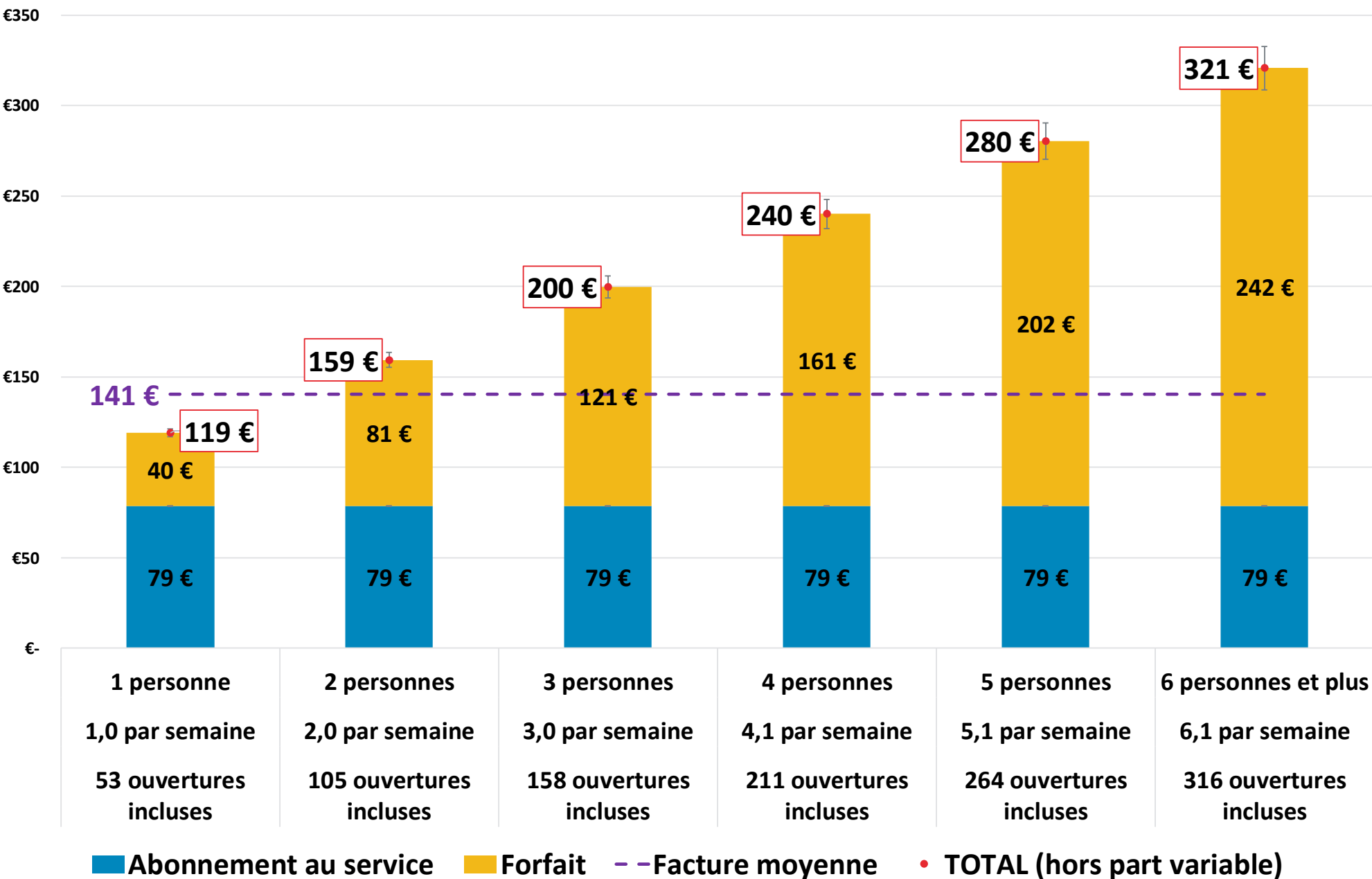
Catégorie d’usagers (nombre de personnes dans le foyer)	PART FIXE		PART VARIABLE
	ABONNNEMENT AU SERVICE (50 %)	FORFAIT (50 %)	
1 personne	Montant identique peu importe la catégorie d’usagers	Nombre d’ouvertures incluses x Volume du sac (30 L) x Coût du service en € / litre	Coût d’une ouverture supplémentaire : Volume du sac (30 L) x Coût du traitement (en € / litre)
2 personnes			
3 personnes			
4 personnes			
5 personnes			
6 personnes et +			
Professionnels « petits producteurs » (≤ 240 L hebdomadaires)	Montant identique peu importe la catégorie d’usagers	Nombre d’ouvertures incluses x Volume du sac (110 L) x Coût du service en € / litre	Coût d’une ouverture supplémentaire : Volume du sac (110 L) x Coût du traitement (en € / litre)
Professionnels « autres producteurs » (entre 240 et 1 500 L hebdomadaires)			

Facturation de base des particuliers



PRECISIONS

- > L'abonnement au service est commun à tous les usagers. Il est indépendant de la composition du foyer et couvre 50 % du besoin en financement du service.
- > Le forfait couvre 50 % du financement du service, ce qui ne veut pas dire qu'il correspond à 50 % de la facture de l'usager. En effet, le forfait est calculé sur la base du nombre d'ouvertures incluses, qui varie selon la composition du foyer. Contrairement à l'abonnement, le montant du forfait n'est donc pas le même selon la taille du foyer. Plus il y a de personnes dans le foyer, plus le forfait est élevé, de sorte à avoir une facturation qui reflète la production réelle de déchets.
- > La part fixe (abonnement + forfait) correspond à la **facturation minimale** du redevable. Une marge d'erreur (à la hausse et à la baisse) de 5 % a été prise.
- > La facture moyenne par usager s'élève à **141 €**. Elle est harmonisée sur les secteurs de Malestroit et de La Gacilly.
- > En cas de dépassement du nombre d'ouvertures incluses, l'usager devra s'acquitter du coût d'une ouverture de tambour supplémentaire, égale au coût de traitement (en € au litre) multiplié par le volume du sac déposé (30 L pour les particuliers). Ce tarif est de 0,49 € pour les particuliers.

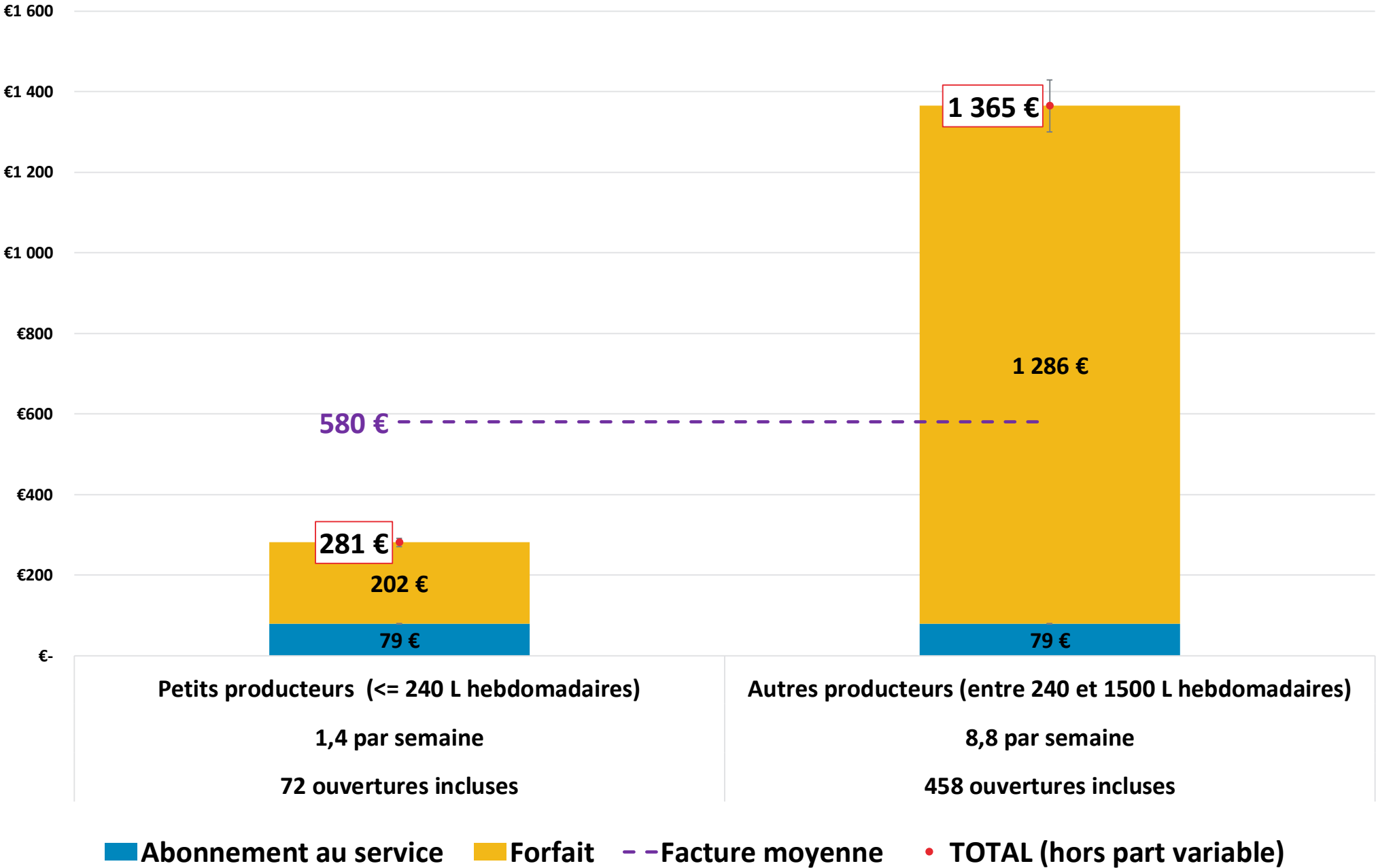


Facturation moyenne des professionnels



PRECISIONS

- > L'abonnement au service est commun à tous les usagers : il est le même pour les particuliers et les professionnels.
- > Le montant du forfait est corrélé positivement à la production de déchets : plus on produit, plus la facture est élevée.
- > La part fixe (abonnement + forfait) correspond à la **facturation minimale** du redevable. Une marge d'erreur (à la hausse et à la baisse) de 5 % a été prise.
- > La facture moyenne par usager s'élève à 580 €.
- > Comme pour les particuliers, si l'usager dépasse le nombre d'ouvertures incluses dans son forfait, il devra alors s'acquitter du coût d'une ouverture de tambour supplémentaire, qui correspond au coût de traitement (en € au litre) multiplié par le volume du sac déposé (110 L pour les professionnels). Ce tarif est de 1,79 € pour les professionnels.



Comparaison avec la situation actuelle (particuliers)

Comparaison avec la situation actuelle (particuliers) :

Catégorie de redevable	Tarifs 2022	REOMi
	Malestroit	
1 pers. (80 L)	122	-3
2 pers. (120 L)	187	-28
3 pers. et + (120 L)	221	-1
180 L	NA	
5 pers. et plus (240 L)	NA	
340L	NA	

Catégorie de redevable	Tarifs 2022	REOMi
	La Gacilly	
1 pers. (80 L)	143	-24
2 pers. (120 L)	223	-64
3 pers. et + (120 L)	254	-34
180 L	NA	
5 pers. et plus (240 L)	NA	
340L	NA	

- > La typologie de redevables n'étant pas la même avant et après mise en place de la RI, les comparaisons avec la situation actuelle présentent des limites.
- > En effet, le mode de collecte a évolué : en RI + PAV sur les OMR, les usagers ne disposent plus de bacs mais sont contraints de se déplacer auprès des PAV pour déposer leurs déchets.
- > L'un des paramètres sur lequel se fonde la grille tarifaire change donc radicalement : on passe d'une approche de l'utilisateur par dotation de bacs à une approche fondée sur la composition du foyer, de laquelle on déduit un nombre minimal d'ouvertures de tambour.
- > Malgré ces limites, les premières comparaisons montrent que **le scénario tend à privilégier les plus petits producteurs, c'est-à-dire les foyers composés d'une à deux personnes, qui voient leur facture diminuer, en particulier sur le secteur de La Gacilly**. Il convient également de noter que cette catégorie représente **52% des usagers du service**, avec donc un impact d'un changement de grille tarifaire d'autant plus significatif.

Exemples d'EPCI ayant mis en œuvre une RI avec un mode de collecte en PAV sur les OMR



Depuis 2020

- Pour les particuliers en PAV :

Nombre d'ouvertures	48	56	72	96	144
Abonnement au service	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €
Forfait incluant un nombre minimum d'ouverture	106 €	118 €	141 €	175 €	244 €
Total sans levées supplémentaires	160 €	172 €	195 €	229 €	298 €
Coût unitaire de l'ouverture	2,21 €				

- > Pas d'information sur le volume des sacs acceptés en PAV
- > Une grille tarifaire davantage axée sur la partie « Forfait », avec un abonnement plus faible
- > Des tarifs proches, voire plus élevés pour les personnes seules.

- Pour les résidences secondaires en PAV :

Nombre d'ouvertures	24	28	36	48	72
Abonnement au service	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €
Forfait incluant un nombre minimum d'ouverture	53 €	59 €	70,50 €	87,50 €	122 €
Total sans levées supplémentaires	107 €	113 €	124,50 €	141,50 €	176 €
Coût unitaire de l'ouverture	2,21 €				

- > Un abonnement inchangé par rapport aux résidences principales, mais un forfait (et un nombre de dépôts inclus) divisé par deux.



Mise en place au
1^{er} janvier 2024

ZOOM SUR

LES NOUVEAUX FORFAITS :

Votre nouveau forfait dépendra toujours du nombre de personnes composant votre foyer. La différence avec aujourd'hui : il ne sera plus illimité en termes de production de déchets.

Voici les nouvelles grilles tarifaires pour les Particuliers | 3 forfaits selon votre situation

	FORFAIT 01	FORFAIT 02	FORFAIT 03
COMPOSITION DU FOYER	1 personne	2 personnes	3 personnes et plus
TARIF ANNUEL	129€*	204€*	288€*
Incluant l'abonnement annuel au service déchets + au maximum pour une année :			
DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES INCLUS [équivalent / correspondant]	26 dépôts [1 dépôt tous les 15 jours]	36 dépôts [1 dépôt tous les 10 jours]	52 dépôts [1 dépôt toutes les semaines]
PASSAGES EN DÉCHÈTERIE INCLUS	6	9	12

Par exemple, si vous êtes un foyer de 2 personnes, le forfait 2 vous coûtera 204 € et vous donnera accès à :

- L'abonnement au service
- 36 dépôts d'ordures ménagères
- 9 passages en déchèterie.

[* Tarif simulé pour 2023, susceptible d'évoluer en 2024]

À AVOIR EN TÊTE ! Votre facture ne dépendra pas du poids de vos déchets mais bien du NOMBRE de passages en déchèterie et de dépôts d'ordures ménagères.

- > Coût d'un dépôt supplémentaire : 2,25 €
- > Une grille « simplifiée », lisible mais une catégorie « 3 personnes et plus » qui tend à favoriser les familles nombreuses

Exemples d'EPCI ayant mis en œuvre une RI avec un mode de collecte en PAV sur les OMR



- Mode de collecte mixant PàP et PAV sur les OMR
- Pour les particuliers en PAV :
 - Colonnes semi-enterrée de **60 litres**
 - Part fixe : abonnement de 124 € comprenant **52 ouvertures minimales** facturées et **15 entrées en déchèteries**
 - Part variable (coût d'une ouverture supplémentaire) : **1 € => facturée dès la première ouverture pour les professionnels**

Cas particuliers

- Pour les **caravanes** présentes 3 mois maximum dans l'année et en PAV :
 - Part fixe de 62 € comprenant 26 ouvertures ;
 - Part variable (coût d'une ouverture supplémentaire) : 1 €.
- Pour les résidences secondaires : BAV dans les mêmes conditions que les particuliers
- Afin d'apporter une solution aux visiteurs de passage dans les endroits les plus fréquentés, la Communauté de Communes a équipé, à titre expérimental, six colonnes à ordures ménagères d'un système à digicode permettant le dépôt de sacs de 30 litres pour 0,90 €.



Depuis 2019

- Mode de collecte mixant PàP et PAV sur les OMR
- Pour les particuliers en PAV :
 - Colonnes semi-enterrée de **35 litres** ;
 - Forfait d'ouverture de compte : 33 € ;
 - Abonnement : 116,68 € ;
 - Part variable (coût unitaire de dépôt d'un sac), **facturée dès la première ouverture** : 1,03 €.



Depuis 2018

- Mode de collecte mixant PàP et PAV sur les OMR
- Pour les particuliers en PAV :
 - Colonnes semi-enterrée de **30 litres** ;
 - Part fixe : **abonnement de 99 € + forfait dépendant de la composition du foyer (de 160,20 € à 272,40 € pour des foyers allant de 1 à 6 personnes et plus, avec 193 ouvertures pour les foyers de 6 pers. et +)** ;
 - Part variable : coût d'une ouverture de tambour : 0,90€ (facturée au-delà du nombre d'ouvertures prévue dans le forfait).
- Pénalité en cas de perte, de **casse du badge** d'accès PAV, ou absence de remise lors du départ du logement : **10 €**.



> 2 – Les résultats de la simulation



3.2 – Scénario REOMi – Tout PAV

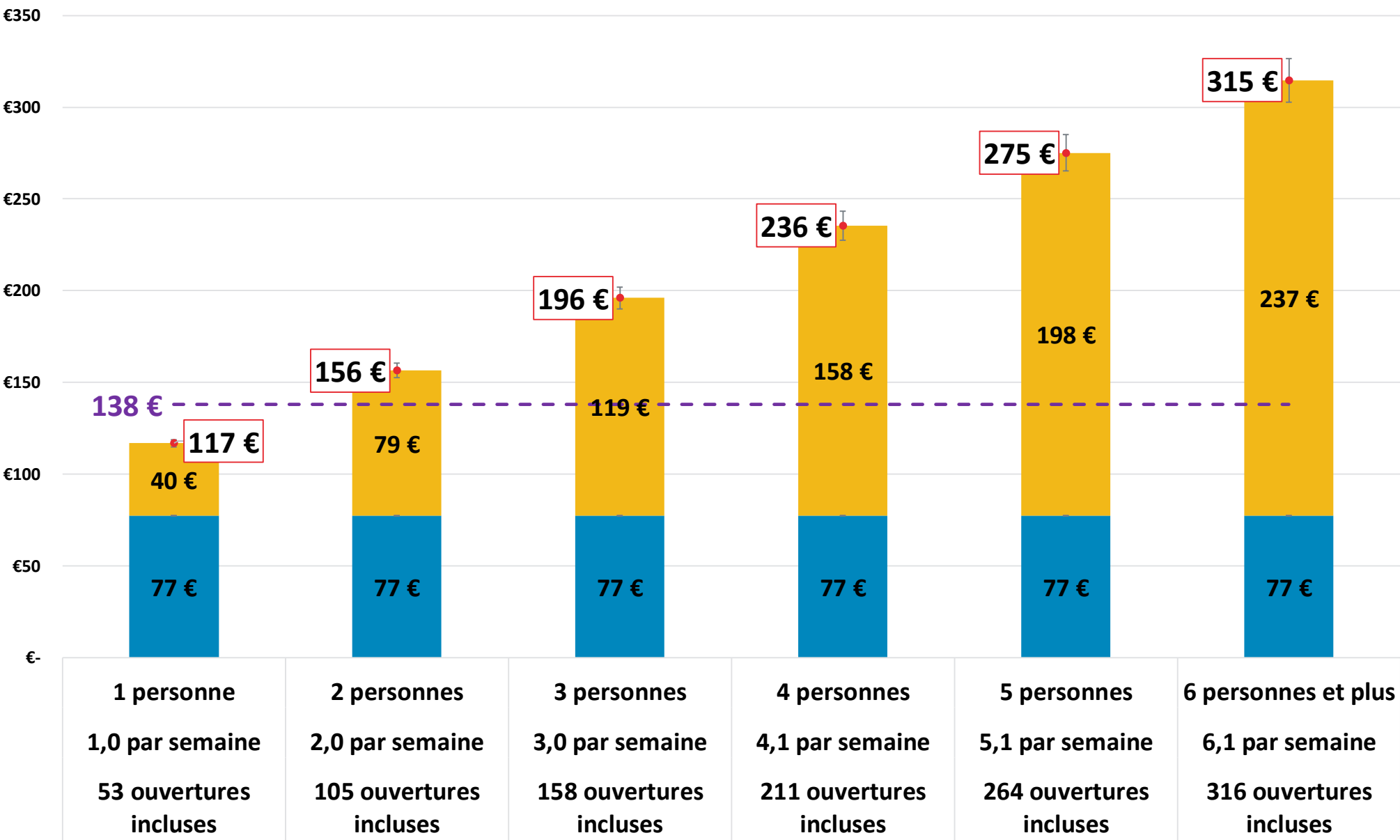
Les éléments structurants de la grille tarifaire

Catégorie d'usagers (nombre de personnes dans le foyer)	PART FIXE		PART VARIABLE
	ABONNEMENT AU SERVICE (50 %)	FORFAIT (50 %)	
1 personne	Montant identique peu importe la catégorie d'usagers	Nombre d'ouvertures incluses x Volume du sac (30 L) x Coût du service en € / litre	Coût d'une ouverture supplémentaire : Volume du sac (30 L) x Coût du traitement (en € / litre)
2 personnes			
3 personnes			
4 personnes			
5 personnes			
6 personnes et +			
Professionnels « petits producteurs » (≤ 240 L hebdomadaires)	Montant identique peu importe la catégorie d'usagers	Nombre d'ouvertures incluses x Volume du sac (110 L) x Coût du service en € / litre	Coût d'une ouverture supplémentaire : Volume du sac (110 L) x Coût du traitement (en € / litre)
Professionnels « autres producteurs » (entre 240 et 1 500 L hebdomadaires)			

Facturation de base des particuliers



PRECISIONS



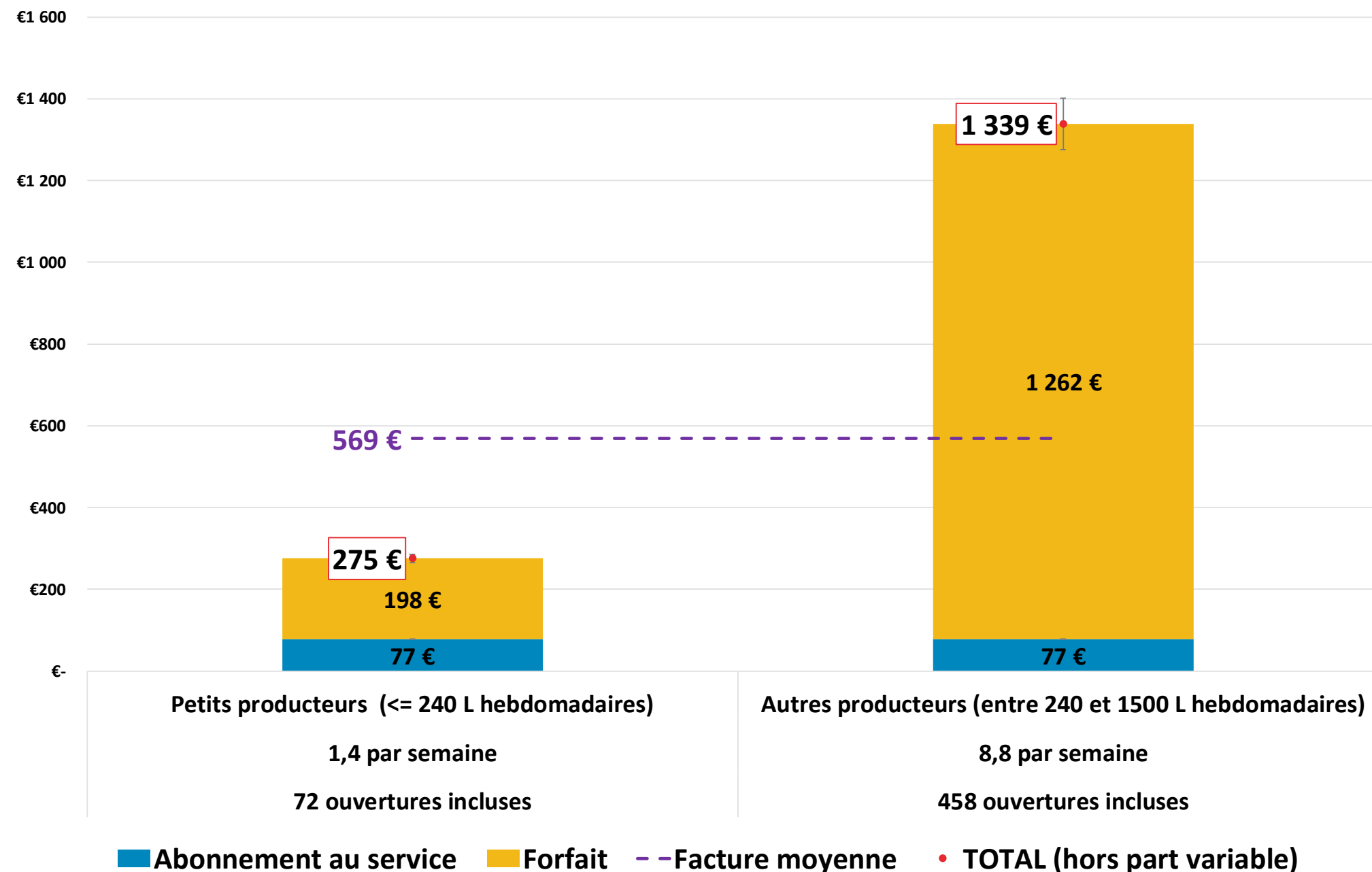
- > Dans le cas d'une collecte en tout PAV, le système de facturation reste inchangé : la facturation des usagers est assise sur la quantité d'OMR produite, flux prioritaire dans le cadre d'une démarche de réduction des déchets.
- > Toutefois, le scénario du tout PAV est plus économe d'un point de vue technique. En effet, le passage en tout PAV implique une économie de 304 K€ pour le service. En conséquence, la facturation moyenne passe de 141 € dans le cadre du scénario mixte PAV OMR / PàP CS à 138 €, soit une économie moyenne de 3 € par usager.
- > Cette baisse diffère selon la composition du foyer : elle est plus modérée pour les personnes seules, plus forte pour les foyers de 4 personnes et plus...
- > Le coût d'une ouverture supplémentaire reste stable (0,48 €) par rapport au scénario précédent (0,49 €).

■ Abonnement au service ■ Forfait - - Facture moyenne • TOTAL (hors part variable)

Facturation moyenne des professionnels



PRECISIONS



- > Dans le cas des professionnels, le constat est le même que pour les particuliers : le passage en tout PAV fait diminuer la facture de l'utilisateur.
- > La facturation moyenne d'un professionnel passe de 580 € à 569 € par rapport au scénario mixte.
- > Logiquement, le coût d'une ouverture supplémentaire diminue également : il passe de 1,79 € à 1,76 €.

Comparaison avec la situation actuelle (particuliers)

Comparaison avec la situation actuelle (particuliers) :

Catégorie de redevable	Tarifs 2022	REOMi
	Malestroit	
1 pers. (80 L)	122	-5
2 pers. (120 L)	187	-31
3 pers. et + (120 L)	221	-5
180 L	NA	
5 pers. et plus (240 L)	NA	
340L	NA	

Catégorie de redevable	Tarifs 2022	REOMi
	La Gacilly	
1 pers. (80 L)	143	-26
2 pers. (120 L)	223	-67
3 pers. et + (120 L)	254	-38
180 L	NA	
5 pers. et plus (240 L)	NA	
340L	NA	

- > Le scénario tout PAV conforte la baisse de la facture pour les foyers composés d'une à 2 personnes.
- > Les foyers de 2 personnes sont ceux qui bénéficient le plus de la tarification incitative, que ce soit au niveau du secteur de Malestroit (- 31 €) que de la Gacilly (- 67 €).

Exemples d'EPCI ayant mis en œuvre une RI avec un mode de collecte en tout AV



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES HERBIERS

Depuis 2016

- > Mode de collecte en tout AV
- > Tambours de **60 litres** (deux sacs de 30 L)
- > Prix d'une carte en cas de perte ou casse : **5 €**
- > Suivi de consommation en ligne
- > Pour les professionnels, une partie redevance d'accès aux déchèteries est facturée en supplément de la part fixe et de la part variable

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de tambours incluses	Montant annuel de la redevance	Prix d'un dépôt supplémentaire (au-delà du forfait)
1	15	124 €	3,80€
2	20	156 €	
3	28	181 €	
4	35	202 €	
5	38	208€	
6 et +	43	217 €	

- > Un montant de part fixe plus homogène entre les catégories, mais un prix de dépôt supplémentaire plus dissuasif.



Mise en place au
1^{er} janvier 2024

- > Mode de collecte en tout PAV pour les OMR et les matériaux recyclables
- > Harmonisation de la REOMI sur l'ensemble du territoire (auparavant coexistence REOMI / TEOM / REOM) au 1er janvier 2024, avec facturation à blanc en 2023
- > Pas d'indications sur les tarifs, à l'heure actuelle



> 2 – Les résultats de la simulation



3.3 – Scénario REOMi – Tout PàP

Les éléments structurants de la grille tarifaire en tout PàP

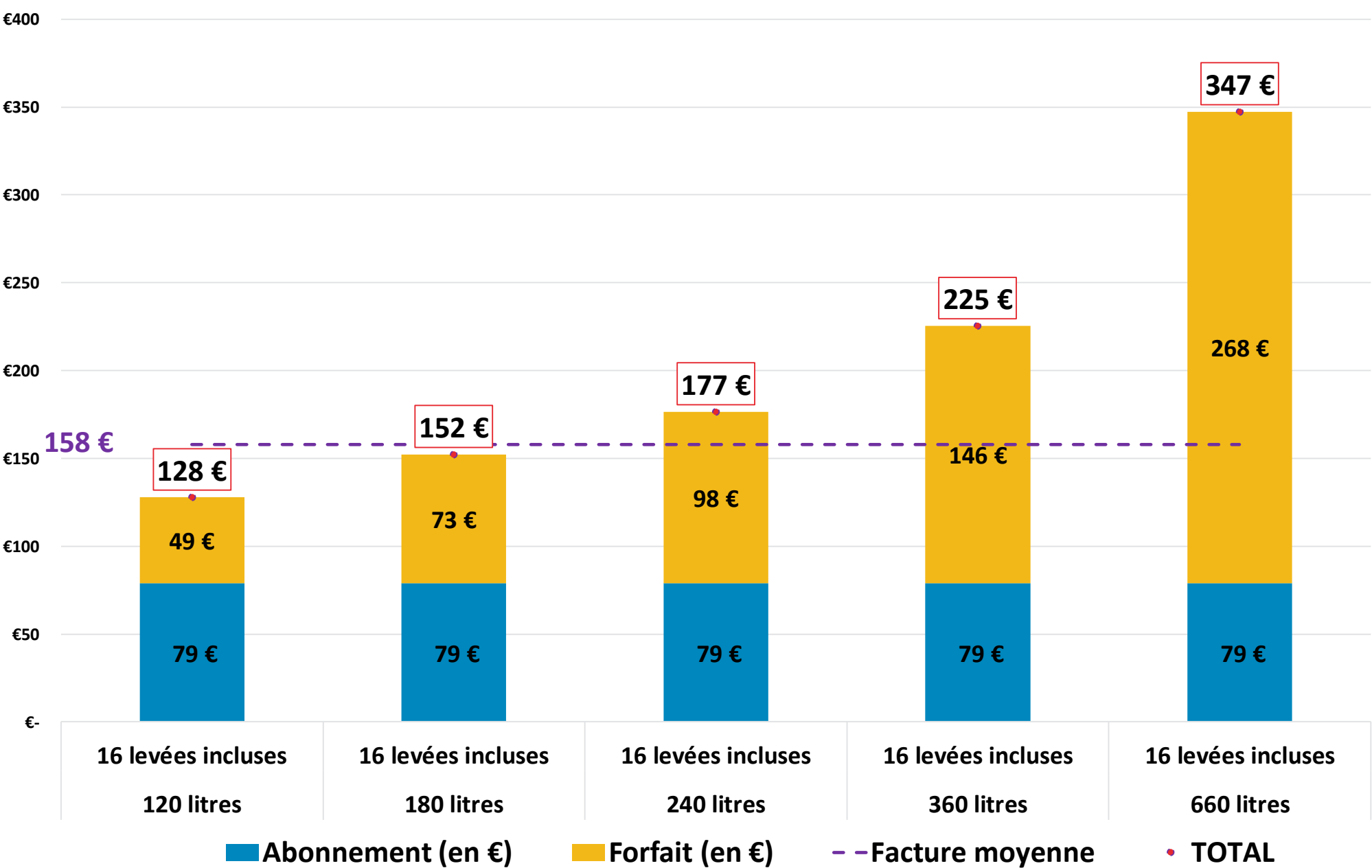
Volume de bac d'OMR	PART FIXE		PART VARIABLE
	ABONNNEMENT AU SERVICE (50 %)	FORFAIT (50 %)	
120 litres	Montant identique peu importe la catégorie d'utilisateurs	Nombre de levées incluses x Volume du bac x Coût du service en € / litre	Coût d'une levée supplémentaire : Volume du bac x Coût du traitement (en € / litre)
180 litres			
240 litres			
360 litres			
660 litres			

Facturation de base des redevables



PRECISIONS

- > Dans le cadre d'une collecte des déchets en tout PàP, la facturation n'est plus directement assise sur la composition du foyer, mais sur un volume de bac.
- > Les redevables disposent tous de **16 levées incluses** dans leur forfait, bien que leur volume de bac puisse différer.
- > Ces résultats sont difficilement comparables avec ceux des scénarios précédents. En effet, **une famille peut très bien opter pour un bac de 180 ou de 240 litres, selon ses besoins** (présence d'enfants en bas âge par exemple).
- > La facture moyenne est plus élevée que dans les autres scénarios car elle inclut la facturation des professionnels et celle des logements collectifs répartie par la suite entre les résidents.
- > Toutefois, du fait d'un niveau de service plus élevé (PàP généralisé), et en considérant que le seuil de levées incluses est plus facilement dépassé dans le cadre d'un scénario en PàP, il est très probable que la facture finale soit plus élevée que dans les scénarios en PAV et ce, pour toutes les catégories d'utilisateurs.



Facturation des particuliers – Nombre de levées

Coût d'une levée supplémentaire selon la catégorie d'usager (= Coût au litre du traitement x Volume de Bac)	
Foyer avec bac de 120 litres	2,0 €
Foyer avec bac de 180 litres	2,9 €
Foyer avec bac de 240 litres	3,9 €
Foyer avec bac de 360 litres	5,9 €
Foyer avec bac de 660 litres	10,7 €

- > Le coût d'une levée supplémentaire de bac varie selon la catégorie d'usager : **plus le bac est grand, plus le coût de la levée sera élevé.**
- > Autrement dit, contrairement aux scénarios PAV où le coût d'un dépôt supplémentaire est commun à tous, en PàP le coût de la levée est fonction du volume de bac dont on dispose.

Exemples d'EPCI ayant mis en œuvre une RI avec un mode de collecte en tout PAP



Depuis 2013

- > 13 levées incluses
- > Système de tranches de levées supplémentaires
- > Pour les abonnés souhaitant utiliser les conteneurs collectifs à contrôle d'accès, l'EPCI propose un abonnement de 102,33 € avec un prix du dépôt de 2 € (facturation « au réel »)
- > Pour les propriétaires de résidences secondaires et terrains de loisirs, un forfait annuel au service de 102,33 € est obligatoire

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX MÉNAGES (RÉSIDENTE PRINCIPALE ET SECONDAIRE) ET PROFESSIONNELS					
Nbre de personnes dans le foyer Volume du bac	Abonnement au service	Forfait incluant 13 levées	ABONNEMENT + FORFAIT	Prix de la levée supplémentaire de la 14° à la 16°	Prix de la levée supplémentaire à partir de la 17°
1 pers. 80 litres	102.33 €	20.73 €	123.06 €	1,94 €	5.35 €
2 pers. 120 litres	102.33 €	56.84 €	159.17 €	2,62 €	8.03 €
3 pers. 180 litres	102.33 €	116.36 €	218.69 €	3,89 €	12.03 €
4 pers. 240 litres	102.33 €	169.88 €	272.21 €	4,86 €	16.05 €
5 pers. et + 340 litres	102.33 €	267.51 €	369.84 €	7.16 €	20.06 €

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX PROFESSIONNELS UTILISANT UN OU DES CONTENEUR(S) DE 770 LITRES					
	Abonnement au service	Forfait incluant 26 levées	ABONNEMENT + FORFAIT	Prix de la levée supplémentaire de la 27° à la 40°	Prix de la levée supplémentaire à partir de la 41°
770 litres	102.33 €	1 317.54 €	1 419.87 €	13.73 €	29.43 €



Depuis 2018

Composition du foyer	Type de bac	Levées incluses	Tarif mini. par an	Tarif par levée supplémentaire
1 personne	120L	10	78.10 €	+ 1.60 €
2 personnes	120L	12	131.70 €	+ 1.60 €
3 personnes	120L	12	182.10 €	+ 1.60 €
4 personnes	240L	12	263.40 €	+ 3.20 €
5 personnes	240L	12	313.80 €	+ 3.20 €
6 personnes	240L	12	364.20 €	+ 3.20 €
Résidence secondaire	120L	6	71.70 €	+ 1.60 €

Volume du bac	Tarif mini. par an	Tarif par levée	Supplément pour l'accès déchetterie
120L	72 €	+ 1.60 €	+ 30.50 €
240L	144 €	+ 3.20 €	+ 30.50 €
770L	476.90 €	+ 10.30 €	+ 30.50 €
2x 240L	167.40 €	+ 3.20 €	+ 30.50 €
4 x 770L	701.60 €	+ 10.30 €	+ 30.50 €

Exemples d'EPCI associant RI et collecte des OMR mixant PAP et PAV



- > Résidences principales en PAP OMR : 12 levées incluses au forfait
- > Résidences secondaires en PAP OMR : 6 levées incluses au forfait

Montant en €	Résidence principale*		Résidence secondaire**	
Contenance du bac	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
50L (sac rouge)	2	inclus	2	inclus
30L (badge magnétique)	130	1,05	105	1,05
120L (1 à 3 pers.)	130	4,16	95	4,16
180L (4 à 6 pers.)	183	5,85	146	5,85
240L (+ 7 pers.)	233	7,47	188	7,47
340L (pros)	319	10,26		
770L (pros)	691	22,26		
Usagers non équipés***	208		208	

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

- > PAP sur les OMR
- > Facturation « au réel », dès la première levée

Part fixe montant forfaitaire annuel TTC		Part variable tarif TTC à la levée		Ménages						Non ménages					
				Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Charges générales				42,90 €						42,90 €					
Emballages en Apport Volontaire				15,80 €						15,80 €					
Verre en Apport Volontaire				5,50 €						5,50 €					
Déchèteries				98,90 €			paiement direct au Siredom suivant leur grille tarifaire								
Encombrants				2,00 €			Non concerné								
Déchets végétaux				2,00 €	2,00 €	-	Non concerné								
Verre en porte-à-porte				8,90 €	-	-	8,90 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Total				176,00 €	167,10 €	165,10 €	73,10 €	64,20 €	64,20 €						

Forfait selon les bacs		Bac de 80 L	Sans bac / bac de 120 L	Bac de 140 L	Bac de 240 L	Bac de 340 L	Bac de 360 L	Bac de 660 L	Bac de 770 L
Bac d'ordures ménagères résiduelles		31,18 €	46,78 €	54,57 €	93,55 €	132,53 €	140,33 €	257,27 €	300,15 €
Bac emballages et papiers		11,40 €	17,10 €	19,90 €	34,10 €	48,40 €	51,20 €	93,80 €	109,40 €
Bac déchets végétaux					26,00 €				
Optionnel pour zones 1 et 2					10,00 €				

Pour les usagers ne pouvant disposer de bacs, les forfaits du bac 120L pour les OM et les emballages et 240L pour les déchets végétaux seront appliqués.

À la levée		Bac de 80 L	Bac de 120 L	Bac de 140 L	Bac de 240 L	Bac de 340 L	Bac de 360 L	Bac de 660 L	Bac de 770 L	Sac de 50 L l'unité	Sac de 100 L l'unité
Levée d'ordures ménagères résiduelles		0,93 €	1,40 €	1,63 €	2,79 €	3,95 €	4,19 €	7,67 €	8,95 €	0,58 €	1,16 €
Levée emballages et papiers		0,56 €	0,84 €	0,98 €	1,68 €	2,38 €	2,52 €	4,62 €	5,38 €	0,35 €	0,70 €
Levée déchets végétaux		-	-	-	3,60 €	-	-	-	-	-	1,50 €
Rdv encombrants		15 € par RDV individuel et 150 € par RDV collectif									



4 – Comparaison des scénarios

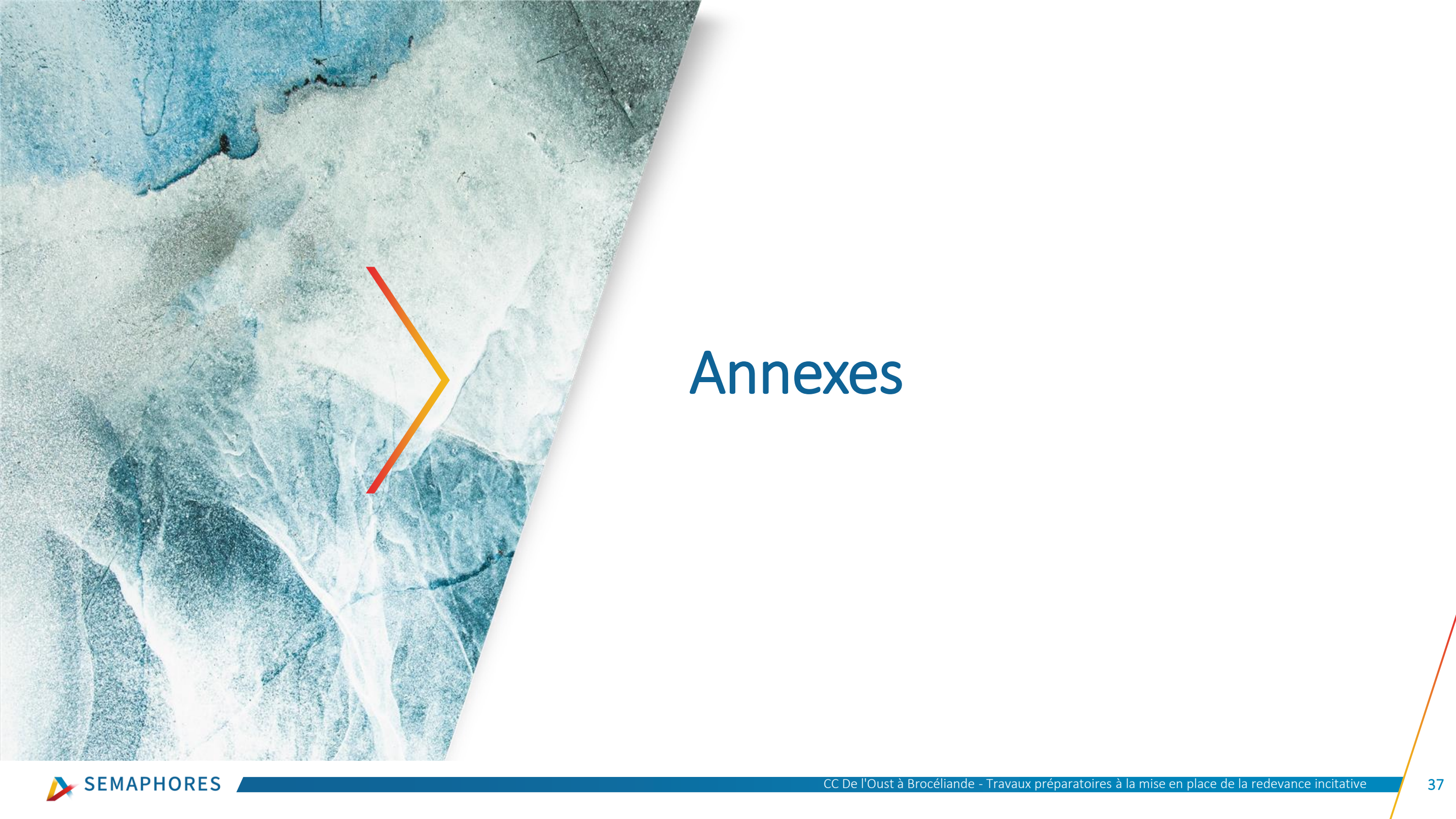
Comparaison des 3 scénarios – Facturation de base des redevables

Scénarios Facture de base (hors levées / dépôts supplémentaires)	REOMi – PAV OMR / PàP CS	REOMi – TOUT PAV	REOMi – TOUT PàP*	Tarifs actuels Malestroit	Tarifs actuels La Gacilly	Tarifs actuels Guer (pour information)
Facture moyenne des particuliers	141 €	138 €	158 €	-	-	-
Facture moyenne des professionnels	580 €	569 €	Variable selon le volume de bac	-	-	-
Personne seule / 120 L	119 €	117 €	128 €	122 €	143 €	127 €
2 personnes / 120 L	159 €	156 €	128 €	187 €	223 €	202 €
3 personnes / 120 L ou 180 L	200 €	196 €	128 € ou 152 €	221 €	254 €	202 € ou 277 €
4 personnes / 180 L ou 240 L	240 €	236 €	152 € ou 177 €	221 €	254 €	277 €
5 personnes / 240 L	280 €	275 €	177 €	221 €	254 €	346 €
6 personnes / 240 L ou 360 L	321 €	315 €	177 € ou 225 €	221 €	254 €	346 € ou 473 €



POINT DE VIGILANCE

> **Attention à l'interprétation des résultats** : ces chiffres correspondent à une facturation de base (part fixe) payée par les usagers, hors levées / dépôts supplémentaires. Les écarts entre les scénarios PAV et le scénario PàP sont à mettre en perspective avec le fait qu'en PàP, le coût d'une levée supplémentaire est significativement plus élevée qu'en PAV. Ainsi, dans le cas d'une collecte en PàP, la part variable facturée à l'utilisateur sera donc probablement supérieure à celle simulée dans les autres scénarios et pourra faire plus que compenser l'écart avec les autres scénarios, pour une facturation finale plus élevée (*Voir Foyers types en Annexes*).



Annexes

Exemple sur des foyers types – Facturation moyenne avec ouvertures supplémentaires

Scénario REOMi avec PAV OMR / PàP EMB-JRM



- > Personne seule, 55 sacs d'OMR déposés en point d'apport volontaire dans l'année



FACTURE

- > Abonnement : 79 €
- > Forfait (53 ouvertures incluses) : 40 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(55 - 50) \times 0,49 = 2,45 \text{ €}$

REOMi : 121,45 €



- > 3 personnes, 175 sacs d'OMR déposés



FACTURE

- > Abonnement : 79 €
- > Forfait (158 ouvertures incluses) : 121 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(175 - 158) \times 0,49 = 8,33 \text{ €}$

REOMi : 208,33 €



- > 4 personnes, 230 sacs d'OMR déposés



FACTURE

- > Abonnement : 79 €
- > Forfait (211 ouvertures incluses) : 161 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(230 - 211) \times 0,49 = 9,31 \text{ €}$

REOMi : 249,31 €

Exemple sur des foyers types – Facturation moyenne avec ouvertures supplémentaires

Scénario REOMi – Tout PAV



- > Personne seule, 55 sacs d'OMR déposés en point d'apport volontaire dans l'année



FACTURE

- > Abonnement : 77 €
- > Forfait (53 ouvertures incluses) : 40 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(55 - 50) \times 0,48 = 2,40 \text{ €}$

REOMi : 119,40 €



- > 3 personnes, 175 sacs d'OMR déposés



FACTURE

- > Abonnement : 77 €
- > Forfait (158 ouvertures incluses) : 119 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(175 - 158) \times 0,49 = 8,33 \text{ €}$

REOMi : 204,33 €



- > 4 personnes, 230 sacs d'OMR déposés



FACTURE

- > Abonnement : 77 €
- > Forfait (211 ouvertures incluses) : 158 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(230 - 211) \times 0,49 = 9,31 \text{ €}$

REOMi : 244,31 €

Exemple sur des foyers types – Facturation moyenne avec ouvertures supplémentaires

Scénario REOMi – Tout PàP



- > Personne seule, bac de 120 litres, 16 levées réalisées



FACTURE

- > Abonnement : 79 €
- > Forfait (16 levées incluses) : 49 €
- > Levées supplémentaires : $(16 - 16) \times 2 = 0$ €

REOMi : 128 €



- > 3 personnes, bac de 180 litres, 36 levées réalisées



FACTURE

- > Abonnement : 79 €
- > Forfait (16 levées incluses) : 73 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(36 - 16) \times 2,9 = 58$ €

REOMi : 210 €



- > 4 personnes, bac de 240 litres, 46 levées réalisées



FACTURE

- > Abonnement : 79 €
- > Forfait (16 levées incluses) : 98 €
- > Ouvertures supplémentaires : $(46 - 16) \times 3,9 = 117$ €

REOMi : 294 €



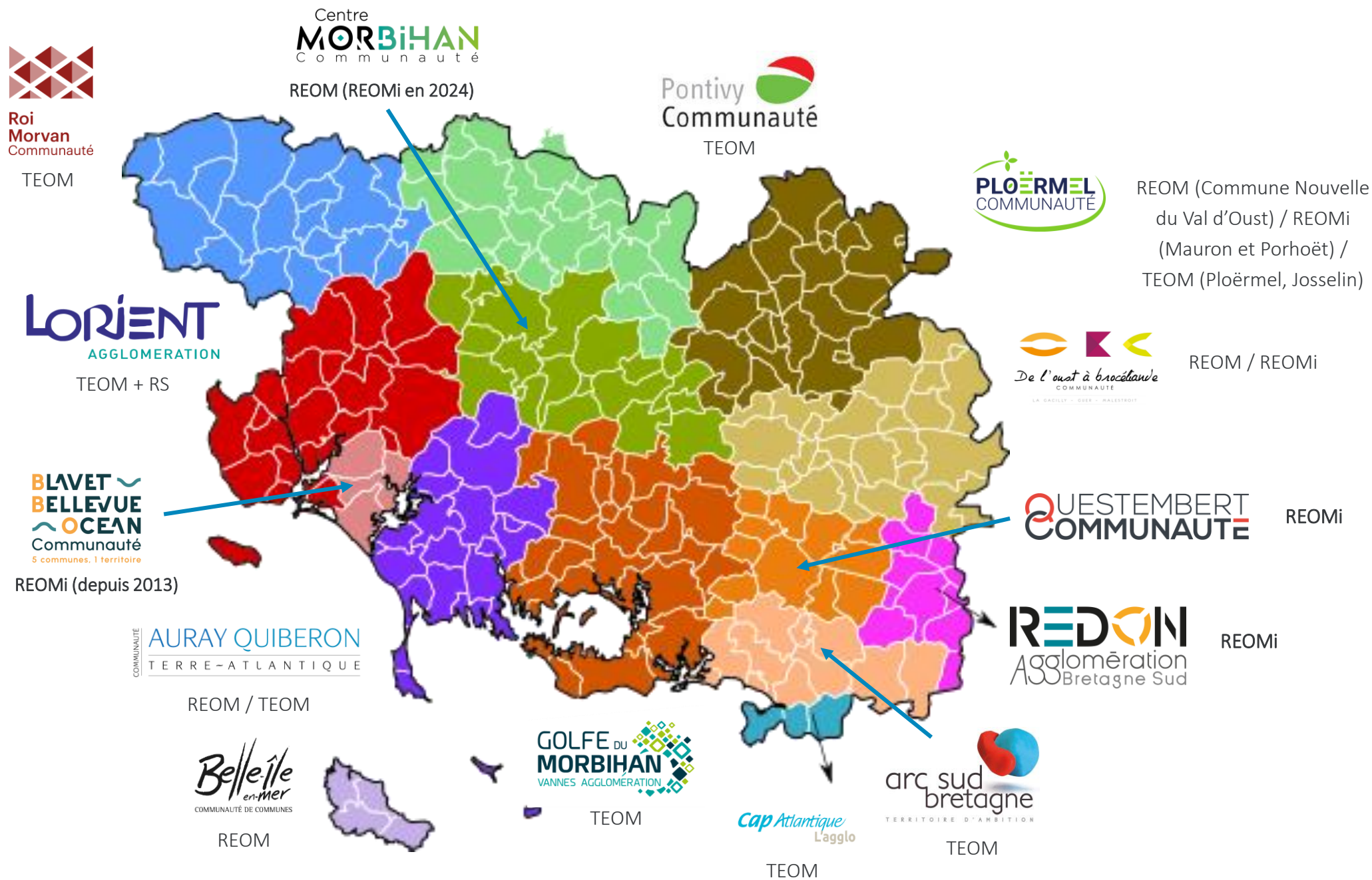
POINT DE VIGILANCE

- > Pour les **logements collectifs** (bacs de 660 L), la facture peut être envoyée au syndic de copropriété / gestionnaire de l'immeuble (assimilé au redevable) qui répartit le montant de REOM entre les locataires au titre des charges relatives aux éléments d'équipements communs et aux services collectifs. **En scénario PAV, la question ne se pose pas puisque la facturation est individualisée (un foyer = un badge d'accès aux PAV).**

Les questions fréquentes à anticiper

- > « Si un voisin dépose son sac dans mon bac, est-ce que je vais payer plus cher ? » :
 - ✓ La redevance n'est pas calculée en fonction du poids du bac mais en fonction du volume, vous ne paierez donc pas plus cher
 - ✓ Toutefois, il est conseillé de sortir son bac « au dernier moment » (la veille au soir par exemple) et uniquement quand ce dernier est plein
- > « On va payer plus cher », « Ce n'est pas juste pour les familles nombreuses »... :
 - ✓ La redevance incitative vise l'équité de tous les usagers face au service rendu, selon le principe du pollueur-payeur : chacun paie en fonction de ce qu'il produit. Certains usagers paieront le même montant, voire moins. D'autres paieront plus cher.
- > « Les dépôts sauvages vont se multiplier » :
 - ✓ Certes, les dépôts sauvages tendent à augmenter en première année de mise en œuvre. Toutefois, ces gestes inciviques sont facilement enrayerés grâce à l'action conjointe de la Communauté de Communes, via la communication / prévention, et les maires, qui disposent du pouvoir de police pour appliquer une surveillance accrue ainsi que les sanctions adéquates, en cas de besoin.
- > « Je suis locataire d'un appartement, combien vais-je payer ? » :
 - ✓ Dans le cas d'une collecte des OMR en AV : comme pour les redevables en maisons individuelles, vous payez une part fixe composée d'un abonnement (dont le montant est commun à tous les redevables) et d'un forfait (qui varie en fonction de la taille de votre foyer) incluant un nombre de dépôts minimal facturés. En cas de dépassement de ce seuil, chaque dépôt supplémentaire vous sera facturé à son coût de revient unitaire.
 - ✓ Dans le cas d'une collecte des OMR en PàP : la facture est envoyée au syndic de copropriété / gestionnaire de l'immeuble (assimilé au redevable) qui répartit le montant de REOM entre les locataires au titre des charges relatives aux éléments d'équipements communs et aux services collectifs, selon une clé de répartition définie (en fonction de la surface ou du nombre de personnes au sein de chaque appartement, par exemple).
- > « Je déménage ou j'emménage en cours d'année, comment vais-je être facturé ? » :
 - ✓ Un calcul au prorata temporis peut être appliqué sur la part fixe de la REOMi sur présentation de justificatifs
 - ✓ En cas de changement de locataire, le propriétaire ou le représentant de l'immeuble en informe la CC par transmission des justificatifs (état des lieux de sortie et d'entrée, par exemple)
- > « Quid des modalités de facturation des logements vacants ? » :
 - ✓ Option 1 : la période d'inoccupation d'un logement pourra être due par le propriétaire
 - ✓ Option 2 : sur présentation de justificatifs, l'usager propriétaire d'un logement vacant pourra être exonéré de RI
- > « Sortir le bac à OMR seulement 16 fois dans l'année, cela pose un problème d'hygiène... » :
 - ✓ Plusieurs mesures sont possibles pour à la fois limiter le volume de déchets (tri sélectif, compostage des biodéchets...) et garantir de bonnes conditions d'hygiène (déchets placés dans des sacs hermétiques et non pas « en vrac » dans le bac)

Modes de tarification en vigueur des intercommunalités du Morbihan





V O U S O U V R I R D E N O U V E A U X H O R I Z O N S

www.semaphores.fr